

RAPPORT ANNUEL 2019-2020

Convention de subvention relative au
Plan de développement de la pêche au saumon et de la
pêche sportive au Québec 2017-2022 (PDPS)



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON
ATLANTIQUE

AVRIL 2020



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres de la direction et du conseil d'administration de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) tiennent à remercier le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour la confiance que vous nous accordez par la délégation d'une part importante de la gestion du Plan de développement de la pêche au saumon atlantique 2017-2022 (PDPS).

Le PDPS apporte beaucoup à notre secteur, tant au point de vue du développement économique régional durable que de la conservation du saumon et de ses habitats. Cet investissement permet d'épauler de façon significative les organismes qui œuvrent dans le domaine de la pêche sportive au saumon atlantique, mais aussi de mener des projets qui assurent la saine gestion de cette espèce. Nous sommes heureux de travailler avec le MFFP à la promotion d'une pêche responsable du Roi des rivières, qui, avec la stratégie de promotion via la marque Saumon Québec, a contribué à l'augmentation des pêcheurs de la relève et des ventes annuelles de permis. Ensemble, nous avons offert à la communauté des pêcheurs de saumon, néophytes ou expérimentés, québécois ou internationaux, l'accès à une information claire et centralisée pour pratiquer ce magnifique sport. Nous avons à cœur la pérennité des populations de saumon et nos actions communes sont tout à fait pertinentes pour une meilleure gestion de la ressource.

La FQSA œuvre activement depuis 1984 afin de répondre à une mission en harmonie à celle de votre ministère. En effet, nous faisons la promotion de :

- La conservation et la mise en valeur des rivières à saumon ;
- Le développement de la pêche sportive au saumon ;
- La défense du saumon et de ses habitats contre toutes menaces ;
- Le maintien de l'accès à une pêche de qualité, à prix acceptable.

Je peux affirmer qu'à mi-programme, la gestion de cette enveloppe a déjà donné des résultats et une grande satisfaction des organismes gestionnaires de rivières et des pêcheurs. C'est principalement grâce à la bonne relation entretenue entre la FQSA et le MFFP que nous pouvons conjointement travailler de façon proactive afin de développer des projets passionnants qui permettront de mettre le Québec sur le podium des meilleurs endroits du monde pour la pêche sportive du saumon.


Myriam Bergeron

INTRODUCTION AU PROGRAMME

Lors des consultations prébudgétaires en janvier 2017, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) a déposé, au gouvernement du Québec, le Plan de développement économique du saumon 2017-2022 (PDES). En mars 2017, une mesure du budget a été annoncée dans le cadre du Plan économique du Québec 2017-2018, soit des investissements de 15 millions de dollars sur 5 ans pour le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022, dont 10 millions de dollars seraient consacrés au volet saumon.

Le 4 juillet 2017, un décret publié dans la **Gazette officielle du Québec** officialisait l'octroi de 7 525 000 \$ à la FQSA. À la suite de cette annonce, une première convention de subvention établissant la répartition des montants pour les volets *Infrastructures*, *Gestion, suivi et protection de la ressource* et *Promotion et sensibilisation* a été signée en octobre 2017 entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la FQSA. Après plusieurs rencontres concernant les besoins de financement des rivières, une subvention supplémentaire de 4 millions de dollars a été ajoutée en mars 2018, pour une somme globale de 11 525 000 \$ versés à la FQSA dans le cadre du PDPS.

L'année 2017-2018 marque la période de lancement des plus gros volets du PDPS. Cette année a également servi à l'élaboration de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du programme, par exemple les guides des promoteurs. En 2017-2018, aucun des volets principaux n'a réellement été mis en action ou n'a nécessité le versement de fonds. Seulement les volets de *Promotion nationale* et les frais de gestion accusent des dépenses.

Le volet *Infrastructures* s'est vu octroyer un financement supplémentaire de 1 million de dollars issu de la bonification de 2018 du PDPS, qui a été reporté à l'année financière 2018-2019. Ce programme a été lancé au cours de cette année, tout comme les projets de *Protection*, de *Décompte* et de *Promotion* qui étaient précédemment administrés par le MFFP.

L'année 2019-2020 a été significative pour l'épanouissement du programme. Les années antérieures ont vu le déploiement progressif de chaque volet du PDPS jusqu'à la mise en œuvre de toutes ses facettes en 2019-2020. Le but de la FQSA pour cette année est de poursuivre le travail avec le comité de suivi et le comité directeur afin de démarrer d'autres projets qui s'inscriront dans la continuité de notre mission.

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET INFRASTRUCTURES

La popularité du volet *Infrastructures* n'est plus discutable vu l'important intérêt suscité à travers les demandes de subventions des gestionnaires de rivières à saumon depuis le lancement du PDPS. En 2018, 43 projets ont vu le jour afin de combler les besoins de 28 organismes œuvrant dans le domaine de la pêche au saumon au Québec. Il ne reste aujourd'hui que quatre projets entamés en 2018 qui sont encore en cours. En 2019-2020, après l'analyse des projets d'infrastructures, les membres du comité de suivi ont décidé de limiter les organismes à déposer seulement un projet par période d'appel pour ce volet. Cette nouvelle procédure avait pour but une répartition plus équitable de la subvention.

Les demandes déposées en 2019 ont toutes été acceptées par le comité directeur, à l'exception de deux projets qui ne satisfaisaient pas les critères établis pour être admissible au programme. En tout, ce sont 25 organismes qui ont pu se partager un montant total de 1 737 501,17 \$.

La nature des projets subventionnés reste sensiblement la même d'une année à l'autre.

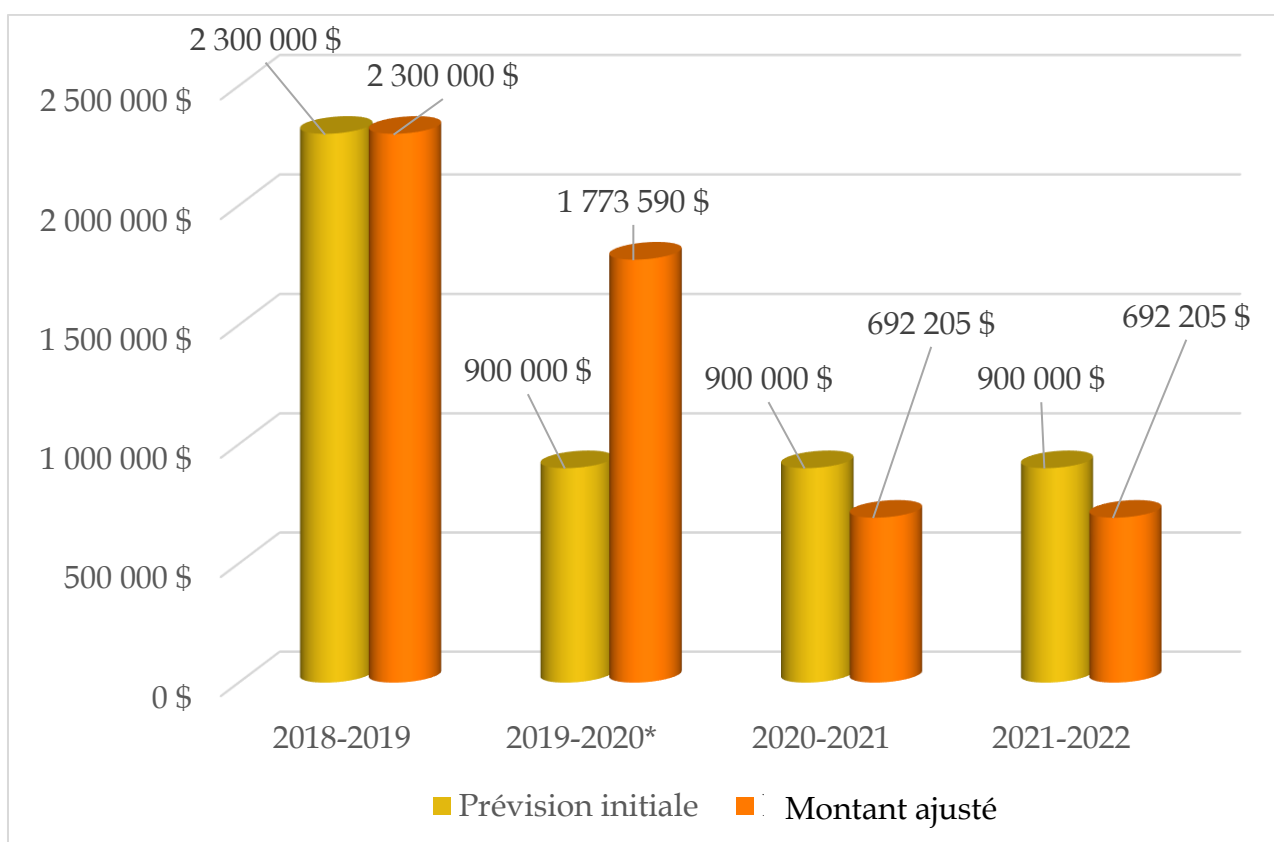
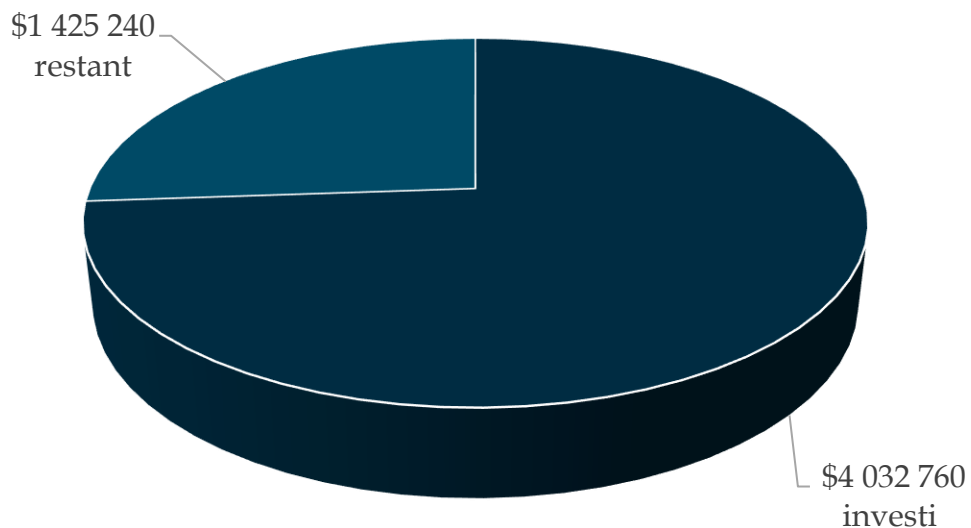
- Chalets d'hébergement
- Réfection de postes d'accueil
- Toilettes
- Escaliers
- Tables à pique-nique, bancs et supports à cannes

Certains projets, comme celui des plateformes d'accès à certaines fosses pour les personnes à mobilité réduite de la Rivière-à-Mars, sortent du lot. Ce projet ingénieux permet d'organiser des événements et des campagnes de financement avec des organismes caritatifs et améliore l'accès pour tous à la pêche sportive au saumon atlantique.



Plateforme d'accès à la fosse pour personnes à mobilité réduite. Rivière-à-Mars Crédit photo : Pierre-Luc Champagne

Investissement total en infrastructures pour les périodes 2017-2018 à 2019-2020



*Le montant de 458 000 \$ du volet développement de nouveaux secteurs de pêche a été ajouté au volet infrastructures 2019-2020.

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SECTEURS DE PÊCHE

Le volet développement de nouveaux secteurs de pêche avait pour objectif de doter les rivières d'infrastructures sur des secteurs qui n'ont jamais été exploités. Grâce à ce volet, le MFFP désirait soutenir les organismes afin de leur donner des outils pour assurer leur autofinancement à long terme. Cependant, les projets de développement sont longs à élaborer et peu d'organismes étaient prêts à en déployer en 2018. De plus, lors de la rencontre des gestionnaires, en mars 2019, ceux-ci ont exprimé la nécessité de prioriser la consolidation des activités de pêche sur les secteurs existants. Ces facteurs ont mené la décision du comité directeur de transférer les fonds du volet « nouveaux secteurs » au volet régulier des infrastructures. Cependant, la FQSA s'engage à traiter avec grande attention tout projet de développement déposé dans les prochains appels d'ici la fin du programme en 2021. Ainsi, en 2019, le projet de développement de la Mistigouèche, un tributaire de la rivière Mitis prometteur pour les pêcheurs, a été financé. L'ouverture du secteur a été faite pour la saison 2020 et suscite déjà l'intérêt des pêcheurs.

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE CONSOLIDATION DU RÉSEAU DE SUIVI DES MONTAISONS

Opérations de décompte

Opérations de décompte est une subvention qui consiste à couvrir les actions récurrentes d'entretien et d'achat du matériel qui sert à assurer un suivi des montaisons de saumon ainsi que le temps d'opération pour le décompte en apnée. Sensiblement similaire d'une année à l'autre, ce sous-volet de décompte prévoit un montant de 175 000 \$ pour les opérations récurrentes liées au suivi des montaisons de saumon sur les rivières du Québec. Les organismes qui déposent leurs projets de décompte sont subventionnés à environ 80 % de leurs dépenses admissibles. Chaque année depuis le début du programme, le cumulatif des demandes de subvention honore les montants prévisionnels. En 2019-2020, un montant de 155 284 \$ a été accordé, et le montant résiduel sera reporté à l'année 2020-2021.



Un saumon qui remonte la passe de la Rivière-à-Mars. Crédit photo : Pierre-Luc Champagne

Matériel

Ce sous-volet a servi à la location de systèmes de compteur automatique et à l'achat du matériel nécessaire à l'utilisation de cette technologie, notamment les barrières orientant les saumons à emprunter le compteur. Ces barrières, qui assurent un suivi pointilleux quant à la montaison et au dénombrement des saumons, ont été installées sur quatre rivières : la Rivière-Ouelle, la rivière Petit-Saguenay, la rivière Saint-Jean-Saguenay et la rivière du Gouffre. Ces dernières ont été identifiées comme prioritaires par le MFFP pour la réalisation de projets de dénombrement qui suivent leur stratégie nationale de déploiement des barrières de comptage sur les rivières à saumon du Québec et dont la FQSA est partenaire. Les dépenses cumulées représentent une somme totale de 142 083,28 \$ sur un montant prévisionnel initial de 133 750 \$, auquel s'est ajouté un surplus de 80 590,90 \$, somme résiduelle de 2018-2019.

Transport

Le volet transport permet de subventionner des dépenses courantes liées au transport de saumons pour les organismes admissibles. Un montant de 90 000 \$ avait été initialement été réservé, soit 45 000 \$ par année, pour la capture et le transport du saumon afin de permettre à l'espèce de passer certains obstacles dans son parcours, tels que les barrages hydroélectriques. Toutefois, une partie de l'argent inutilisé du volet ensemencement (60 000 \$) a été redirigé vers le volet transport, ce qui a permis de réserver un montant visant l'achat d'un camion de transport qui sera, pour l'instant, utilisé par la ZEC Mitis, puisque leur ancien camion n'est plus en opération. Celui-ci pourrait toutefois être déployé à d'autres fins si une situation prioritaire le réclamait. L'achat d'un camion pour les rivières répond au besoin d'assurer la continuité du passage des saumons.

BILAN GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS DE SUPPORT À L'ENSEMENCEMENT

En 2019, l'unique activité du volet *Ensemencement* est la subvention allouée dans le cadre du programme éducatif « Histoire de saumon », à la hauteur de 3 000 \$. Le PDPS a permis à plusieurs écoles d'acquérir le matériel nécessaire afin de sensibiliser les enfants au cycle de vie du saumon et les enjeux de conservation par le biais de systèmes permettant de faire éclore des œufs et, ainsi, de suivre le cycle de vie des saumons. Les élèves voient leurs œufs évoluer jusqu'au stade d'alevin. Par la suite, ils les ensèment généralement dans la rivière à saumon la plus près de leur établissement scolaire.



Des enfants de Mingan lors de l'activité d'ensemencement. Crédit photo : Yves Richard

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DU FONDS D'AIDE À LA PROTECTION

Le Fonds d'aide à la protection pour 2019-2020 s'élevait à 513 462 \$. Ce volet du PDPS a permis aux rivières d'être subventionnées sous trois aspects de la protection :

1. Formation et recyclage : Pour la formation des nouveaux assistants à la protection et le recyclage des assistants ayant effectué plus de 100 heures l'année précédente;
2. Activité de protection : Pour aider les gestionnaires de rivières à assumer les frais reliés à ces activités;
3. Équipement de protection : Pour l'acquisition de tout équipement nécessaire afin d'effectuer adéquatement la protection du saumon autour des rivières.

Similaires d'une année à l'autre, les besoins des gestionnaires avaient bien été évalués par le MFFP, car la somme des subventions répartie aux organismes pour la saison 2019-2020 est de 514 078 \$. La somme résiduelle de l'année 2018-2019 a permis de subventionner le léger surplus des activités de protection des organismes pour cette saison.

Projet et équipement de protection

- Véhicules tout terrain (subvention allant jusqu'à 7500 \$ par organisme)
- Caméras
- Radios et systèmes de communication
- Jumelles



Protection sur la rivière Matane. Crédit photo : Sébastien Lavoie

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS LIÉES AU PRÉLÈVEMENT AUTOCHTONE

En janvier 2019, la FQSA a recruté une chargée de projet pour documenter les enjeux et réalités des communautés autochtones en matière de prélèvement de saumon à des fins alimentaires et traditionnels. L'objectif de ce volet est de documenter les enjeux et réalités des communautés autochtones en termes de prélèvement de saumon afin d'encourager la participation de ces derniers à la gestion et la conservation de l'espèce et d'assurer une cohabitation des activités sur le territoire. Un rapport préliminaire a été déposé au cours du mois de septembre au MFFP. Actuellement, une approche auprès de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) a été faite pour poursuivre le travail, en partenariat avec la FQSA et MFFP, tant de la Direction de l'expertise sur la faune aquatique que de la Direction des relations avec les nations autochtones.

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA PÊCHE AU SAUMON

Promotion par des organismes locaux

Cette enveloppe totale de 500 000 \$ visait à subventionner les activités liées à la promotion pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur les rivières à saumon du Québec durant deux ans. En 2018-2019, 157 770 \$ du budget prévu de 250 000 \$ ont été octroyés aux gestionnaires, laissant un montant non-utilisé de 92 230 \$. En 2019-2020, ce surplus a été ajouté au montant de 250 000 \$ prévu ce qui totalisa un budget disponible de 342 230 \$. De ce montant, 155 049 \$ ont été octroyés en subvention aux gestionnaires. De plus, un gabarit de site Web standardisé, qui sera disponible gratuitement à l'ensemble des gestionnaires, a été développé en prenant en considération leurs besoins variés. Le but est d'offrir une expérience client améliorée pour les pêcheurs dans leur navigation à travers le monde virtuel des rivières à saumon du Québec et favoriser la découverte à travers ce sport. Un montant de 53 000 \$ a actuellement été dépensé pour le projet et celui-ci est toujours en cours. Bien que cette année devait être la dernière année de subvention pour ce sous-volet, il a été décidé de faire un dernier appel de projets en 2020-2021 avec le surplus résiduel de 187 181 \$, au plus grand bonheur des gestionnaires.

Types de dépenses

- Dépenses liées à la participation à différents salons chasse et pêche
- Organisation d'événements promotionnels
- Production de dépliants
- Mise à jour des sites internet

Promotion régionale, nationale et internationale

Le dernier exercice financier était en lien avec la réalisation de la promotion nationale avec le lancement de la nouvelle image de marque de la FQSA, Saumon Québec, et les diverses actions prises dans le but d'accroître l'intérêt pour la pêche sportive au saumon, d'établir un positionnement fort, d'acquérir une nouvelle clientèle, en plus d'augmenter les performances de notre environnement numérique. Les actions s'inscrivent dans le plan marketing sur le Web approuvé par le comité directeur en 2018.

Actions effectuées

- La création et le développement de l'univers graphique Saumon Québec
- La livraison du nouveau site saumonquebec.com
- La réalisation et la diffusion d'une trentaine de capsules de la série « Le p'tit guide de la pêche au saumon » au bénéfice tant des nouveaux adeptes que des initiés, qui traite de

plusieurs aspects techniques sur la pêche à la mouche et au saumon en particulier (p. ex. équipement, territoires, permis, mouches, etc.)

- La production d'une dizaine de vidéos « Ma première prise », dans lesquelles des pêcheurs expérimentés partagent leur première capture de saumon, ce qui a suscité un intérêt marqué de la part des gens qui désirent s'initier à ce sport
- Le tournage d'une vidéo où quatre femmes et la mise à jour d'une vidéo où quatre hommes n'ayant aucune expérience de pêche expérimentent toutes les étapes menant à la prise d'un saumon atlantique, dans le but de démystifier l'initiation à la pêche à la mouche et en démontrer l'accessibilité
- La réalisation de la vidéo promotionnelle « Pêche, Nature, Émotions. » avec la déclinaison d'un concept accrocheur et qui perdure, créant un univers autour de la pêche au saumon qui transcende la pêche elle-même afin de mettre de l'avant l'expérience globale de la pêche ainsi que son accessibilité
- La location d'un véhicule identifié aux couleurs de Saumon Québec, financé en partie par le PDPS, pour renforcer la présence de la marque lors des événements et des activités de tournage
- L'adaptation et la mise à jour du magazine *Saumon Québec*, une activité complémentaire financée en partie par le PDPS, puisqu'il est un outil puissant d'information et de mobilisation de la communauté de la pêche au saumon.

L'ensemble des initiatives et développements réalisés auront permis une augmentation appréciable de notre communauté Facebook, au 31 mars, avec plus de 32 500 abonnés. De plus, la réalisation des neuf vidéos produites aura cumulé près de 450 000 vues, représentant 8 700 heures de visionnement, en moins d'un an. Et finalement, le nouveau site Saumon Québec a pu compter sur 113 000 visiteurs uniques lors de ses sept premiers mois (lancé en août 2019).

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

L'objectif du volet sensibilisation est de partager les différents enjeux associés à la pêche sportive du saumon, que ce soit en matière de saine pratique de la pêche ou de gestion de la ressource. Jusqu'à cette année, aucune dépense n'avait été faite; il restait donc 130 000 \$ dans cette enveloppe.

En octobre 2019, deux projets ont été acceptés par le comité directeur. Ces projets seront livrés avant la saison 2020 et se décrivent comme suit :

- Un jeu interactif a été développé avec la firme Créo, visant à sensibiliser les jeunes sur le cycle de vie du saumon et les enjeux environnementaux auquel il fait face. Le jeu est disponible à tous gratuitement sur le site web de Saumon Québec, pour lequel un budget de 50 000 \$ a été accordé. Il s'agit d'un jeu complémentaire au programme éducatif Histoire de saumon, diffusé par la FQSA dans près de 70 écoles par année.
- Un code d'éthique unifié aux abords des rivières à saumon du Québec a été élaboré, dont le texte sera disponible sur le site de Saumon Québec, couplé à la production de panneaux de prévention qui seront installés aux abords des rivières. Les panneaux seront installés par les organismes gestionnaires avec l'approbation de leur direction régionale du MFFP. Le budget pour ce projet est de 15 000 \$.

Il reste une enveloppe de 65 000 \$ pour d'autres activités de sensibilisation répondant aux priorités énoncées, notamment les bonnes pratiques de remise à l'eau et la pêche en eau chaude. Les projets seront élaborés en partenariat avec le MFFP.

BILAN GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Le volet Formation a pour objectif de développer des outils de formation et de subventionner des projets visant à apporter des connaissances supplémentaires aux gestionnaires de rivières et leurs employés afin d'assurer une bonne gestion. Trois projets avaient été approuvés par le comité directeur dans le cadre de la formation :

- L'élaboration d'une plateforme de formation pour les employés des délégataires de gestion de la pêche : Cet outil vise à former plus efficacement et uniformément les employés des postes d'accueil, tant au niveau du service à la clientèle, de la connaissance de la pêche au saumon, de la réglementation (qui réfère au site du MFFP) et des bonnes pratiques. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, c'est une façon d'assurer un encadrement pour les gestionnaires quant aux standards de service à la clientèle, en plus d'améliorer l'expérience générale des pêcheurs. Il ne reste que quelques ajustements finaux pour la livraison d'une version finale et son intégration web (zone sécurisée pour els gestionnaires). Ce projet devrait être terminé au mois de juillet 2020 et son budget est de 60 000 \$.
- L'élaboration d'un guide des meilleures pratiques de gestion et encadrement réglementaire entourant la délégation de gestion de la pêche au saumon au Québec. Ce guide sera élaboré selon les besoins en formation des gestionnaires et peaufiné avec le MFFP pour clarifier le contexte réglementaire pour l'exploitation de la pêche au saumon. Le but principal de ce projet est d'outiller les gestionnaires sur des points variés, allant de la gestion à la gouvernance en passant par le marketing de leur organisation. Le projet a été approuvé par le comité directeur, mais il est encore à l'étape de démarrage. Le budget prévu pour son développement est de 80 000 \$.

Le reste de l'enveloppe sera dépensé en formations sur des sujets ciblés pour un ou plusieurs organismes. Un sondage a été réalisé pour connaître les besoins des différents organismes en formation, ce qui nous a permis de cibler certains sujets précis pour quelques organisations comme certaines formations dont l'ensemble des gestionnaires pourraient bénéficier. Les principaux sujets recommandés sont l'optimisation des réseaux sociaux pour des stratégies marketing, la meilleure connaissance de règlements connexes (par exemple le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État) et la saine gouvernance. Le calendrier précis des formations sera présenté au comité de suivi pour approbation. Le budget prévu pour ce projet est de 10 000 \$.

MOT DU VICE-PRÉSIDENT - GESTION DE RIVIÈRE

À titre de vice-président - gestion de rivière au sein de la FQSA, je représente les gestionnaires de rivière à saumon du Québec. C'est en leur nom que je remercie sincèrement le gouvernement du Québec et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de son intérêt et de son implication pour le développement de la pêche sportive au saumon atlantique.

Depuis 2017, vos investissements ont permis à l'ensemble des organismes liés à la pêche au saumon de s'épanouir et à ceux dans des situations plus précaires de consolider leurs activités. Certains ont pu, grâce au Plan de développement de la pêche au saumon (PDPS), se munir d'infrastructures et d'équipement de qualité afin d'accueillir les touristes québécois, canadiens et internationaux venus découvrir la beauté des rivières à saumon du Québec. Ces projets ont assurément contribué à l'essor de la pêche au saumon que nous observons ces dernières années. Les investissements ont également permis de poursuivre les actions pour une meilleure connaissance des populations de saumon, ce qui est primordial pour en assurer la pérennité.

En terminant, nous espérons que votre engagement dans le développement économique sera présent pour de nombreuses années. Le partenariat entre le MFFP et la FQSA dans la gestion du PDPS permet d'investir les sommes adéquates dans les projets prioritaires pour le développement durable du secteur de la pêche au saumon, avec l'implication des organismes régionaux. Les défis pour l'avenir sont grands pour les gestionnaires de rivières, mais le travail que nous faisons aujourd'hui ensemble nous permet d'entrevoir un avenir positif pour l'économie régionale et la conservation de la faune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Dufour, l'expression de ma considération distinguée.



Ronald Cormier,

vice-président – gestion rivière et
directeur général de zec de la
rivière Bonaventure

Annexe I : Tableaux des investissements 2019-2020 par volet

A-INFRASTRUCTURES

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel	- \$	2 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$	1 000 000,00 \$	5 000 000,00 \$	
Transfert du volet Nouveaux secteurs		458 946,00 \$				5 458 946,00 \$	Nouveau total
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	2 458 946,00 \$	1 264 384,14 \$	639 070,84 \$			
Sommes totales engagées	- \$	2 273 461,00 \$	1 773 590,08 \$				
Dépenses réalisées	- \$	2 108 118,48 \$	1 445 349,56 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	86 443,38 \$	179 963,74 \$				
Total des charges	- \$	2 194 561,86 \$	1 625 313,30 \$	- \$	- \$	3 819 875,16 \$	
Montant reporté	- \$	264 384,14 \$	(360 929,16) \$	- \$	- \$	1 180 124,84 \$	Restant

B-DÉCOMPTE (Sous-volet A: Opérations)

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	175 000,00 \$	175 000,00 \$	175 000,00 \$	175 000,00 \$	700 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	175 000,00 \$	174 122,00 \$	194 814,59 \$			
Sommes totales engagées	- \$	175 878,00 \$	155 284,00 \$				
Dépenses réalisées	- \$	175 878,00 \$	144 557,41 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	9 750,00 \$				
Total des charges	- \$	175 878,00 \$	154 307,41 \$	- \$	- \$	330 185,41 \$	
Montant reporté	- \$	(878,00) \$	19 814,59 \$	- \$	- \$	369 814,59 \$	Restant

B-DÉCOMPTES (Sous-volet B: Matériel)**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	133 750,00 \$	133 750,00 \$	133 750,00 \$	133 750,00 \$	535 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	133 750,00 \$	214 340,94 \$	206 007,66 \$			
Sommes totales engagées	- \$	53 159,06 \$	142 083,28 \$				
Dépenses réalisées	- \$	53 159,06 \$	142 083,28 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Total des charges	- \$	53 159,06 \$	142 083,28 \$	- \$	- \$	195 242,34 \$	
Montant reporté	- \$	80 590,94 \$	72 257,66 \$	- \$	- \$	339 757,66 \$	Restant

B-DÉCOMPTES (Sous-volet C: Transport)**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	45 000,00 \$	45 000,00 \$	- \$	- \$	90 000,00 \$	
Montant transféré du volet Ensemencements	- \$	- \$	90 000,00 \$			180 000,00 \$	nouveau total
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	45 000,00 \$	162 488,51 \$	97 488,51 \$			
Sommes totales engagées	- \$	17 511,49 \$	65 000,00 \$				
Dépenses réalisées	- \$	17 511,49 \$	65 000,00 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Total des charges	- \$	17 511,49 \$	65 000,00 \$	- \$	- \$	82 511,49 \$	
Montant reporté	- \$	27 488,51 \$	97 488,51 \$	- \$	- \$	97 488,51 \$	Restant

C-ENCEMENCEMENT**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	120 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	120 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	120 000,00 \$	57 000,00 \$	54 000,00 \$			
Sommes totales engagées	- \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$				
Dépenses réalisées	- \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Montant transféré au volet Transport	- \$	60 000,00 \$	- \$				
Total des charges	- \$	63 000,00 \$	3 000,00 \$	- \$	- \$	66 000,00 \$	
Montant reporté	- \$	57 000,00 \$	54 000,00 \$	- \$	- \$	54 000,00 \$	Restant

D-PROTECTION**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	500 000,00 \$	500 000,00 \$	400 000,00 \$	400 000,00 \$	1 800 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	500 000,00 \$	510 075,00 \$	433 430,16 \$			
Sommes totales engagées	- \$	499 827,00 \$	514 078,00 \$				
Dépenses réalisées	- \$	489 925,00 \$	476 644,84 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Total des charges	- \$	489 925,00 \$	476 644,84 \$	- \$	- \$	966 569,84 \$	
Montant reporté	- \$	10 075,00 \$	33 430,16 \$	- \$	- \$	43 505,16 \$	Restant

D-AUTOCHTONE**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	210 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	300 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	210 000,00 \$	228 068,00 \$	215 639,00 \$			
Sommes totales engagées	- \$	11 932,00 \$	42 429,00 \$				
Dépenses réalisées	- \$	11 932,00 \$	42 429,00 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Total des charges	- \$	11 932,00 \$	42 429,00 \$	- \$	- \$	54 361,00 \$	
Montant reporté	- \$	198 068,00 \$	185 639,00 \$	- \$	- \$	245 639,00 \$	Restant

F-PROMOTION (Sous-volet A: National)**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	70 000,00 \$	160 000,00 \$	255 000,00 \$	345 000,00 \$	245 000,00 \$	1 075 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	70 000,00 \$	208 532,00 \$	333 336,00 \$	276 517,37 \$			
Sommes totales engagées	21 468,00 \$	130 196,00 \$	401 818,63 \$				
Dépenses réalisées	21 468,00 \$	130 196,00 \$	401 818,63 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	- \$	- \$				
Total des charges	21 468,00 \$	130 196,00 \$	401 818,63 \$	- \$	- \$	553 482,63 \$	
Montant reporté	48 532,00 \$	78 336,00 \$	(68 482,63) \$	- \$	- \$	521 517,37 \$	Restant

F-PROMOTION (Sous-volet B: Local)**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	250 000,00 \$	250 000,00 \$	- \$	- \$	500 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	250 000,00 \$	321 943,00 \$	122 659,71 \$			
Sommes totales engagées	- \$	197 517,00 \$	155 049,00 \$				
Dépenses réalisées	- \$	150 210,00 \$	173 944,09 \$				
Sommes engagées non versée	- \$	27 847,00 \$	25 339,20 \$				
Total des charges	- \$	178 057,00 \$	199 283,29 \$	- \$	- \$	377 340,29 \$	
Montant reporté	- \$	71 943,00 \$	122 659,71 \$	- \$	- \$	122 659,71 \$	Restant

H-NOUVEAUX SECTEURS**Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	- \$	42 000,00 \$	458 000,00 \$			500 000,00 \$	
Enveloppe disponible (prévisionnel + reporté)	- \$	42 000,00 \$	458 946,00 \$				
Sommes totales engagées	- \$	41 054,00 \$	- \$				
Dépenses réalisées	- \$	21 238,00 \$	- \$				
Sommes engagées non versée	- \$	19 816,00 \$	- \$				
Montant transféré au volet Infrastructures	- \$	- \$	458 946,00 \$				
Total des charges	- \$	41 054,00 \$	458 946,00 \$	- \$	- \$	500 000,00 \$	
Montant reporté	- \$	946,00 \$	- \$			- \$	Restant

Frais de gestion

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Budget prévisionnel (selon budget convention)	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	625 000,00 \$	
Budget réel (incluant report année précédente)	125 000,00 \$	156 250,00 \$	156 250,00 \$				
Dépenses réalisées	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$				
Sommes engagées (non versée)	- \$	- \$	- \$				
Total des charges	125 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	- \$	375 000,00 \$	
Montant reporté						250 000,00 \$	Restant

Transferts et interets

Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total	
Versements prévus selon la convention 1	1 225 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	1 575 000,00 \$	7 525 000,00 \$	
Versements prévus selon la convention 2	- \$	4 000 000,00 \$				4 000 000,00 \$	
Total prévu						11 525 000,00 \$	
						11 583 926,37 \$	Nouveau total
Dépôts	- \$	6 800 000,00 \$	1 575 000,00 \$	- \$	- \$	8 375 000,00 \$	
interet généré	- \$	15 613,37 \$	43 313 \$	- \$	- \$	58 926,37 \$	
Dépenses totales	115 218,00 \$	3 468 342,41 \$	3 651 396,75 \$	- \$	- \$	7 234 957,16 \$	
Solde courant	(115 218,00) \$	3 232 052,96 \$	1 198 969,21 \$			3 150 000,00 \$	Reste à verser
						4 348 969,21 \$	Reste à dépenser